

**D E C I S I O N : COMPOSITION DU JURY DU
CONCOURS EXTERNE SUR TITRES COMPLETE D'EPREUVES
EN DATE DU 29/03/2019 (admissibilité) ET LE 04/04/2019 (admission)**

Le Directeur du Centre Hospitalier de BRIVE :

- VU la loi du 23 décembre 1901 modifiée réprimant les fraudes dans les examens et concours publics ;
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- VU l'arrêté du 26 décembre 2017 fixant les règles d'organisation générale, la composition du jury et la nature des épreuves des concours de recrutement pour l'accès à certains grades de la filière et technique de la catégorie C ;
- Vu l'avis de concours publié sur le site de l'ARS Limousin,

D E C I D E

Article 1 - Le jury du concours externe organisé par le centre hospitalier de BRIVE en vue de pourvoir un poste de conducteur ambulancier est composé comme suit :

- Monsieur MARILLESSE - Directeur des Ressources Humaines- Centre Hospitalier de BRIVE, Président de jury
- Madame BERGER - Directrice des Ressources Matérielles et du Système d'Information - Centre Hospitalier de BRIVE,
- Monsieur DUTHEIL - Technicien Hospitalier - Transport Sanitaire et Garage - Centre Hospitalier de BRIVE,
- Monsieur GAILLARD - Adjoint des cadres hospitaliers - Services Techniques - Centre Hospitalier de BRIVE,

Article 2 : la présente décision fait l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur les sites INTRANET et INTERNET

Article 3 - Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution de la présente décision

Fait à BRIVE le 28/02/2019

Le Directeur,

Vincent DELIVET

